

Rabat, le 10/11/2015

COMMUNIQUE DE PRESSE N°18/2015

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'IDENTIFICATION ET DE SECURISATION DES PESTICIDES OBSOLETES

Dans le cadre du protocole d'entente entre CropLife International et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, représenté par l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), ce dernier a mis en œuvre depuis le 06 octobre 2015 le programme CleanFARMS Maroc dont l'objectif est d'identifier les pesticides obsolètes et indésirables existant au Maroc en vue de trouver des solutions adéquates pour les éliminer.

Le programme d'identification CleanFARMS Maroc concerne les pesticides obsolètes et indésirables, présentant les risques les plus élevés, détenus par les acteurs des secteurs public et privé. Ses objectifs spécifiques sont :

- 1- Actualiser les données de l'inventaire réalisé entre 2007 et 2010 ;
- 2- Faire le point sur les nouveaux stocks de pesticides obsolètes non inventoriés.

A cet effet, et dans le cadre de l'exécution de ce programme, les producteurs, les distributeurs et importateurs d'intrants agricoles, les organisations de producteurs, les grandes exploitations et toutes autres structures qui détiendraient des pesticides obsolètes sont invités à déclarer leurs stocks aux services de la protection des végétaux relevant des directions régionales de l'ONSSA, et ce **avant le 31 décembre 2015**.

Afin d'assurer l'adhésion des parties concernées par ce programme, une campagne de communication et de sensibilisation sera lancée, notamment des réunions d'information, l'élaboration et la diffusion d'outils de communication (dépliants, affiches, spot radiophonique)...De plus amples informations sont également disponibles au niveau des sites web de l'ONSSA : www.onssa.gov.ma et de CleanFARMS Maroc : www.cleanFarms.net/morocco.

Il est à signaler que cette activité du programme CleanFARMS Maroc s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1 intitulée « Elimination et sécurisation des Polluants Organiques Persistants (POPs) et des autres pesticides obsolètes et l'assainissement des sites contaminés par les pesticides » du Projet GCP/MOR/041/GFF cofinancé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF), le Gouvernement du Maroc, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et CropLife International.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Service de la Communication :
Tél : +212 6 73 99 78 38
Email : communication@onssa.gov.ma
site web : www.onssa.gov.ma